Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 15 janvier 2018 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences: M. Pierre Bossé, maire

MME Vicky Ouellet, conseillère # 3

Nadia Sheink, conseillère # 5

MM. Michel Dubé, conseiller # 1

Serge Demers, conseiller # 2 Luc Sirois, conseiller # 4 Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

01-18 2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 36.1 Compresseur
- 36.2 Appui moral Demi-Marathon Fondation persévérance scolaire
- 36.3 Bibliothèque Demande du déboursé
- 36.4 Poêle au Pavillon
- 36.5 Appui Route des Monts Notre-Dame
- 36.6 Inspection plate-forme
- 36.7 Publicité napperon

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 décembre 2017
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 19 h 30
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 20 h 00
- 6. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 20 h 30
- 7. Comptes
- 8. Correspondance
- 9. Comptes incompressibles
- 10. Versement OMH
- 11. Liste des pompiers 2018
- 12. CRSBP Cotisation annuelle Bibliothèque publique
- 13. Quote-part 2017 MRC Témiscouata
- 14. Transport adapté et collectif Roulami Quote-part 2018
- 15. Carte de crédit VISA Desjardins
- 16. Avis de motion et présentation Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus
- 17. Comité consultatif d'urbanisme
- 18. Renouvellement adhésion Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 19. Permis pour préparation de nourriture
- 20. Formulaire de l'usage de l'eau
- 21. Travaux taxe d'essence
- 22. Demande de subvention Entretien du réseau routier municipal
- 23. Formation RDL Constats d'infraction le 21 mars
- 24. Formation Eaux usées
- 25. Colloque en sécurité civile à Pohénégamook le 3 février
- 26. Drag de motoneiges
- 27. Abat-poussière
- 28. Félicitations -Association pour l'ensemencement
- 29. Déclaration commune Forum des communautés forestières
- 30. Milieux humides Financement des nouvelles responsabilités
- 31. Quillethon
- 32. Demande de dons Chevaliers de Colomb Fête de Noël
- 33. CPTAQ

- 34. Carrefour action municipale et famille CAMF
- 35. Fabrique
- 36. Affaires nouvelles Période de questions
- 37. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

02-18 3. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4</u> <u>DÉCEMBRE 2017</u>

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 décembre 2017 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

03-18 4. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE</u> LE 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 H 30

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2017 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

04-18 5. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE</u> LE 14 DÉCEMBRE 2017 À 20 H

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2017 à 20 h tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

05-18 6. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE</u> <u>LE 14 DÉCEMBRE 2017 À 20 H 30</u>

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2017 à 20 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

06-18 7. <u>COMPTES</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires du 26 novembre au 23 décembre Total élus et employés

<u>19 788.27</u> \$

Chèque # 12703 à # 12732	Chèques de la liste des comptes du 04 décembre 2017 Chèques de la liste des comptes du 14 décembre 2017	
Chèque # 12744 à # 12751	Cheques de la tiste des comptes du 14 decembre 2017	
Chèque # 12733 Poste Canada	8 lettres enregistrées - Taxes	90.60
Chèque # 12734 Nadia Sheink	Réso 363-17 Déplac. assemblée RIDT	40.00
Chèque # 12735 RIM	Réso 374-17 Abonnement annuel	91.98
Chèque # 12736 Fonds Jeunesse Témis.	Réso 376-17 Financement par capita (0.25x518)	129.50
Chèque # 12737 Vicky Ouellet	Réso 376-17 Financement par capita (0.25x518) Réso 379-17 Formation RDL pour élue sur le budget	92.88
Chèque # 12738 Comité des finissants	Réso 381-17 Aide en secrétariat-comptabilité	50.00
Chèque # 12739 Michel Dubé	Remplacement chèque 12710 (90.20\$-30\$)	60.20
Chèque # 12740 Collectif rég. dév.BSL	Réso 341-17 Inscription Sommet sur l'emploi	30.00
Chèque # 12741 Shaw Direct	Câble Chalet-Décembre	66.67
Chèque # 12742 Dery télécom	Téléphone (6)	301.47
Chèque # 12743 Hydro-Québec	Électricité (7/10)	2 404.30
Chèque # 12752 Chantale Corbin	Conciergerie décembre (73, Principale) +30\$ hiver	253.30
Chèque # 12753 Micheline Rodrigue	Conciergerie décembre (75, Principalé)	633.59
Chèque # 12754 Pauline Beaulieu	Conciergerie décembre (73, Principale) +30\$ hiver Conciergerie décembre (75, Principale) Réso 88-17 Entretien des chalets décembre	101.50

Chèque # 12755 Revenu Québec Chèque # 12756 Revenu Canada Chèque # 12757 Hydro-Québec	Remises décembre 2017 (eur) Remises décembre 2017 (eur) Électricité (3/10)	1 614.98 164.54 1 099.02
Visa Bureau en gros RA Fondaction CSN	Papiers (20 lb), trombones, tablette de feuilles lignées Cotisation des employés 26-11-2017 au 23-12-2017 Total	58.39 <u>284.27</u> <u>7 567.19</u> \$
COMPTES À PAYER 1. Aéro feu 2. Biologie 3. Breault Jonathan 4. Carrefour du Camion 5. Demers Serge 6. Dépanneur Chez Carolie 7. Entreprises Bouchet et Santerre 8. Fédération Québécoise 9. Groupe Voyer 10. Inter-Sélect 11. Lavoie Francis 12. Livre tout 13. Matériaux du Lac 14. Nettoyeur Christine 15. Pétroles JMB 16. Pièces d'autos Rimouski 17. Rodrigue André-Bruno 18. Resto Chez Lelou 19. Samson électrique 20. SMVR Visions 21. Surplus général Tardif 22. Wurth Canada	Vérifications et rép. appareils respiratoires Analyses des eaux Eau et biscuits Pieces générales Sterling 2007 Rencontre tourisme et dév. éco., déjeuner, plaque Claude Réception, p. nettoyants, certificat nouveau-né (Hugo) Bronze Messagerie Disque à couper Makita Réparation ligne inspecteur Déplacements pour réunion et pratique Messagerie Tuyauterie loisirs, lumière Del, sacs, colle Service décembre Diesel 2405.4 L à 1.0490 (20-12-2017) Diesel 1721.3 L à 1.1440 (29-12-2017) Conditionneur carbura Matériel pour étiquetages Goûter (5 à 7), contrat loisirs 10 au 30 décembre 2017 Réparation lumière de rue Réparation plateforme d'escalier Delta Douille pour écrou d'essieu Gants (18)	891.95 410.75 42.42 918.20 266.46 216.83 87.88 171.31 130.79 24.08 9.18 210.67 41.39 5 165.17 39.18 31.55 2 993.72 160.96 563.40 31.03 158.99
TOTAL COMPTES À PAYER		12 803.11\$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. <u>CORRESPONDANCE</u>

- Reçu le 20 décembre le dépôt du Ministère des Transports de 49 981,25 \$ (chemins d'hiver) et de la MRC 917,29 \$ remboursement élections et de 1 908,48 \$ comme 1er versement Parc éolien
- Le 20 décembre lettre de la Sécurité publique concernant la facturation des services policiers, le montant estimé pour LDA est de 28 384 \$ hausse de 12 % par rapport à 2017. Le MAMOT nous accordera une aide financière de 1 619 \$. Donc à payer en 2018 le montant de 26 765 \$ et budgété 26 729 \$.
- Desjardins entreprises nous informe que leurs services seront transférés à compter du 30 juin 2018 au sein des caisses Desjardins des Lacs de Témiscouata, du Transcontinental, de St-Justedu-Lac, du Portage et de St-Cyprien.
- M. Francis Malenfant du MTQ nous informe par courriel qu'à compter du 18 décembre, M. Claude Bérubé le remplacera à titre de chef des opérations par intérim au Centre de service de Témiscouata-sur-le-Lac.
- Courriel de M. Pascal Rioux, ingénieur au MTQ nous informant que suite à des travaux ils ont été en mesure d'augmenter l'affichage du pont P-06439 au rang Bédard. Celui-ci est passé d'un affichage de 24T-38T-50T à « Interdit en surcharge ».
- Communiqué de la MMQ Mutuelle des municipalités du Québec nous informant qu'une ristourne sera distribuée aux membres. Au mois de janvier une lettre leur sera envoyée avec le calcul détaillé de leur part individuelle.
- Notre nouveau parrain à la Sûreté du Québec s'appelle M. Bernard. Le maire l'a rencontré.
- Reçu par courriel accusé réception d'Emploi d'Été Canada de notre demande.
- La MRC envoie un communiqué à l'effet que des entreprises du Témiscouata dynamiques et innovantes feront partie d'une diffusion de neuf capsules vidéo diffuées du 5 au 26 janvier dans les réseaux TVA et Radio-Canada.
- 10. Bulletin d'information des Parcs éoliens de Témiscouata : Un suivi environnemental est réalisé sur la faune avienne et les chauves-souris, le taux de mortalité d'oiseaux est de 0 au parc de Témiscouata et de 3,09 à Témiscouata II et pour les chauves-souris de 0 et de 0,9.
- 11. Reçu une photo de mariage de remerciement de Marie-Pier et Jean-Luc Boucher.

07-18 9. <u>COMPTES INCOMPRESSIBLES</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les comptes ci-après décrits lors de la réception des factures et ce, en autant qu'il y ait pour cette fin des crédits suffisants et qu'une telle autorisation ne peut être accordée si elle engage le crédit de la municipalité pour une période s'étendant au-delà de l'exercice en cours (2018) soit par chèque, par dépôt direct ou par prélèvement.

Comptes incompressibles payables: Rémunérations, allocations de dépenses, cotisations employeur, frais de postes, téléphone, électricité, assurances, immatriculations, contrats de préposés à l'entretien, gestionnaire du Parc Natur'Ailes, Quote-part ordures et recyclage de la RIDT, versement au Fondaction par retrait direct (Réso 262-16), achats divers inférieur à 100 \$ (café, biscuits,...), traitement et achats Visa, adhésion camping Québec, publicité Fabrique (feuillet paroissial), intérêts, frais de banque et remboursement en capital.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08-18 10. <u>VERSEMENT OMH</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie le versement à l'OMH pour 2018 soit 2 345 \$ en 2017 de 2 360 \$ (02-52000-963).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09-18 11. <u>LISTE DES POMPIERS – 2018</u>

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE -DE LAC-DES-AIGLES LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2018

	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone maison	Cellulaire / paget
1	Lavoie	Francis	Directeur du Service incendie (Chef pompier)	418 779-2119	581-246-4550 418-868-6265
2	Leblanc-Breault	Jonathan	Capitaine (pompier)	418 779-2830	418 509-8223 418 499-1030
3	Rioux	Éric	Lieutenant (pompier)	418 779-2341 418 779-2010	
4	Beaulieu	Yves	Pompier	418 779-3112	
5	Bourgoin	Damien	Pompier	418 779-2931	
6	Caron	Luc	Pompier	418-779-2658	418 551-1735
7	Caron	Yves	Pompier	418 779-2172	
8	Denoncourt	Marc	Pompier	581-246-2474	
9	Leblanc-Breault	Étienne	Pompier	418 779-3078	
10	Malenfant	Manon	Pompier	418 779-2059	
11	Manseau	Pierre	Pompier	418 779-2860	
12	Marquis (Durand)	Maxime	Pompier	418 779-2704	418 551-1746
13	Morin	Gabriel	Pompier	418 779-2609	
14	Nilson	Matthew	Pompier	581 600-8141	
15	Rioux	Jean-Philippe	Pompier	418 779-2664	
16	Rodrigue	André-Bruno	Pompier	418 779-2214	
17	Sirois	Josée	Pompière	418 779-3126	

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2018. Cette liste comprend 17 pompiers et peut-être l'ajout d'un pompier de Squatec M. Richard Duchesne.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-18 12. CRSBP - COTISATION ANNUELLE — BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2018.

Soit cotisation pour 518 habitants x 4.52 = 2 341.36+ taxes et pour le logiciel Symphony 518 habitants x 0,43 = 222,74 + taxes, pour un grand total de 2 948,08+

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11-18 13. QUOTE-PART ANNÉE 2018 – MRC TÉMISCOUATA

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2018 :

	En 2018	En 2017	En 2016
Quote-part fonctionnement MRC	5 054,49	5 067,95	5 983,68
Quote-part aménagement et urbanisme	914,27	918,98	921,34
Quote-part développement économique	2 708,61	2 741,46	2 757,99
Quote-part Petit Témis	175,24	177,03	74,10
Quote-part Sentier Monk	10,39	10,54	10,60
Quote-part Sentier national	93,47	95,80	95,52
Fondation de la santé	64,66	65,44	65,84
Certains services	1 095,42	1 111,90	0
Gestion et exploitation Inforoute	1 827,04	1 827,04	1 792,06
GO Matrice	52,46	51,51	45,64
Culture	517,28	523,55	526,71
Sécurité incendie	1 603,56	1 623,00	1 580,12
Radio incendie	460,07	465,65	470,93
Développement rural	4 534,26	4 534,26	4 534,26
Préfecture – Élections	569,00	575,90	579,38
Préfecture – Rémunération	517,28	523,55	526,71
Règlement d'urbanisme	705,39	720,49	720,95
Installation septique	440,87	440,87	440,90
Bandes riveraines	1 258,79	1 258,79	1 258,79
Gestion cours d'eau	<u>294,96</u>	<u>294,96</u>	<u>294,96</u>
Total	<u>22 897,51</u>	<u>23 028,67</u>	<u>22 780.48</u>

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12-18 14. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la quote-part en 2018 de 1 522,92 \$ (en 2017 était de 1 552.32 \$) pour le Transport adapté et collectif Roulami.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13-18 15. <u>CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes

émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées : Pierre Bossé, maire

Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas été abrogée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14-18 16. <u>PROJET DE RÈGLEMENT # 149-18 QUI AURA POUR OBJET L'ADOPTION DU CODE</u> <u>D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS</u>

Copies remises aux élus

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles <u>adopte le projet de règlement numéro 149-18</u> annexé à la résolution, qui a pour objet l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT 149-18

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 149-18 a pour but l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus.

AVIS DE MOTION

La conseillère Madame Nadia Sheink, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil elle présentera un nouveau règlement qui aura pour objet l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus.

15-18 17. <u>COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME</u>

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2018 :

Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 : Roger Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 5 : Frédéric Dubé, conseiller municipal.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16-18 18. <u>RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX</u> <u>DU QUÉBEC (ADMQ)</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'adhésion à l'ADMQ au coût de 833.00 \$ + taxes pour l'année 2018.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17-18 19. <u>PERMIS POUR PRÉPARATION DE NOURRITURE</u>

Préparation de nourriture au Pavillon.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la Corporation de développement du lac à faire une demande au MAPAQ pour un permis de préparation de nourriture au Pavillon du Lac, 3, rue du Ouai.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18-18 20. <u>FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU</u>

Le formulaire de l'usage de l'eau 2015 a été envoyé au MAMOT le 28 novembre 2016. Le ministère l'a approuvé le 13 décembre 2016. Bilan sommaire 2.1 – Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau

Note concernant la vérification de notre débitmètre : Doit être vérifié annuellement,.... Prévu d'ici le 1^{er} septembre 2018.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du formulaire de l'usage de l'eau 2016 approuvé par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire après leur analyse.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. TRAVAUX - TAXE D'ESSENCE

19-18 21.1 ASPHALTE – RUE DU QUAI

Distance de 0,4 km. Projet dans TECQ de 70 000 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie sa programmation de voirie seulement dans le cadre du programme TECQ afin de procéder à la réfection du chemin des Chalets (0,4 km) au lieu de la rue du Quai et ce au même montant de 70 000 \$.

Qu'un courriel soit envoyé au Ministère des Transports à cet effet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-18 21.2 <u>RÉFECTION – COUVERTURE ET PLANCHER CAISSE AU 73, RUE PRINCIPALE</u>

Projet dans TECQ de 35 000 \$ (couverture et plancher)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour le remplacement du tapis au 1^{er} étage du 73, Principale (bureau municipal) par du plancher flottant résistant.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-18 21.3 <u>RÉFECTION – COUVERTURE ET PLANCHER ÉDIFICE MUNICIPAL AU 75,</u> <u>RUE PRINCIPALE</u>

Projet dans TECQ de: 44 672 \$ (couverture et plancher)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour le remplacement des tuiles dans la salle du conseil, l'ancien bureau municipal et l'entrée au 1^{er} étage du 75, Principale (édifice municipal) par du plancher flottant résistant.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21.4 TROTTOIRS

Projet dans TECQ de 122 477 \$

Le 10 janvier 2018 M. Étienne Massé-Bélanger du MTQ a reçu un appel de TR3V pour le projet du trottoir.

Dossier se poursuit.

Maire

22-18 22. <u>DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention de 35 000 \$ à M. Jean D'Amour, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à l'amélioration du réseau routier municipal.

Le projet priorisé en 2018 par le biais de cette subvention est la réfection - amélioration du chemin du rang Bédard.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-18 23. <u>FORMATION RIVIÈRE-DU-LOUP – CONSTATS D'INFRACTION LE 21 MARS</u>

Une formation gratuite sur la constitution d'un dossier d'infraction se donnera par la Cour municipale de Rivière-du-Loup le 21 mars prochain.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'inspecteur municipal à participer à cette formation et à lui rembourser ses frais de déplacements équitablement avec les autres municipalités de Biencourt, Squatec et Ste-Rita.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24. FORMATION – EAUX USÉES

Information: La formation sur les Eaux usées débutera le 10 septembre. M. Berthier Beaulieu et Doris Dubé en ont été avisés.

24-18 25. COLLOQUE EN SÉCURIT.É CIVILE À POHÉNÉGAMOOK 3 FÉVRIER

Bonjour,

Le 3 février prochain, à titre de lauréat 2016 du mérite québécois en sécurité civile et incendie, nous sommes heureux de vous convier conjointement avec le Ministère de la Sécurité publique du Québec au rendez-vous annuel en sécurité civile qui se tiendra à l'Auberge La Villa Des Frontières située au 1194, rue principale à Pohénégamook. Le programme : La planification en sécurité civile sera donnée par un formateur accrédité par le Ministère de la sécurité publique du Québec.

L'expérience démontre qu'aucune municipalité n'est à l'abri d'un sinistre, <u>d'où</u> l'importance de planifier des mesures d'urgence pour y faire face. L'objectif de la planification de la sécurité civile est de susciter une coopération permettant la coordination des plans de mesures d'urgence. Elle vise aussi à rendre la municipalité capable d'intervenir adéquatement pour assurer la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens avant, pendant et après un sinistre. Au Québec, lors d'un sinistre, la municipalité doit mobiliser rapidement toutes ses énergies et demander l'aide de ressources extérieures si l'ampleur du sinistre dépasse ses capacités d'intervention.

Nous vous invitons donc, directeurs des services incendies, coordonnateurs des mesures d'urgence, maires et conseillers municipaux à participer à cette journée où les objectifs de cette formation sont de permettre aux participants de se familiariser avec les procédés et outils pertinents à la mise en place et à la gestion d'un centre de coordination. Le participant apprendra, à l'aide d'exposés, d'ateliers et de mises en situation.

Date : Samedi, le 3 février 2018 Heure : 8 h à 17 h 00 (colloque)

Endroit : Auberge La Villa Des Frontières

1194, rue Principale à Pohénégamook (Quartier Estcourt)

Les inscriptions et les paiements doivent être complétés avant les cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'atelier. Le coût de cette journée est de 340 \$ incluant la formation, le repas du

midi ainsi que les pauses-café. À noter que vous devez faire le paiement à l'attention de l'APEQ avant le 29 janvier 2018. Veuillez confirmer votre présence auprès de madame Johanne Brousseau au 418-854-1509 ou par courrier électronique :johanne.brousseau@videotron.ca

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription et le coût associé à votre participation à ce colloque, ainsi qu'une copie de la programmation de la journée. Les places sont limitées aux 30 premières inscriptions.

Au plaisir de vous compter parmi nous le 3 février prochain.

Solande Granel

Claude Gravel,

Président de l'Association des Pompiers de l'Est-du-Québec

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à M. Francis Lavoie sa disponibilité pour participer à ce colloque en Sécurité civile à Pohénégamook, Samedi, le 3 février et le maire M. Pierre Bossé est aussi intéressé.

Que la municipalité rembourse les frais de déplacement sur présentation d'une feuille compétée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-18 26. <u>DRAG DE MOTONEIGES</u>

Réso 391-17 : PROJET - DRAG

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles pour une demande de subvention « Accélération de motoneiges » et accepte qu'une partie des fonds 4 825 \$ soit demandé dans l'enveloppe du Fonds de développement local de la MRC de Témiscouata.

Nouvelle résolution : Cette résolution abroge la résolution # 391-17

Le CDL a préparé une demande d'aide financière à la MRC pour un drag de motoneige qui aurait lieu le 10 février.

Pour compléter la demande une résolution du conseil est requise.

De plus un montant doit être fourni par le CDL et la municipalité.

Pour la municipalité le montant serait location du pavillon, du sable pour la piste de la MO pour déblayer etc. Mais rien en argent comme tel. Le gros gain de cette demande est pour acheter un système de son qui serait utilisée à l'extérieur comme à l'intérieur. Comme vous savez, celui de la salle municipale ne fonctionne plus et il n'y en a pas au pavillon.

Ça deviendrait une bonne acquisition pour ces deux endroits.

• Résolution de la municipalité concernant le montant demandé à l'enveloppe locale

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de la Corporation de développement de Lacdes-Aigles pour une demande de subvention « Accélération de motoneiges » et accepte qu'une partie des fonds soit 6 425\$ soit demandé dans l'enveloppe du Fonds de développement du territoire de la MRC de Témiscouata.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-18 27. ABAT-POUSSIÈRE

Pour 2016: 634 \$/ballot livré par Sel Warwick et même prix pour 2017 pour abat-poussière en flocons.

Pour 2018 : Ballot à 625 \$

Il est proposé par la conseiller Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 15 ballots d'abat-poussière auprès de Sel Warwick à 625 \$ / ballot.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27-18 28. <u>FÉLICITATIONS – ASSOCIATION POUR L'ENSEMENCEMENT</u>

Le Tournoi de pêche a eu lieu samedi le 13 janvier 2018. 540 inscriptions, 90 repas servis et environ 200 personnes présentes.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les organisateurs et bénévoles pour le succès de leur journée de Tournoi de pêche qui a connu un immense succès tout au long des nombreuses activités.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28-18 29. <u>DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES</u>

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

Et DEMANDE à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

Et TRANSMETTE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

29-18 30. <u>MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi nº 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DEMANDE au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DEMANDE au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DEMANDE au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi* n^o 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DEMANDE à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

30-18 31. <u>QUILLETHON</u>

En 2018: Invitation à participer au 21° quillethon qui aura lieu du 10 au 18 février 2018 au Salon de quilles Témis 20 \$/ participant. Les profits seront versés à Ligne de vie du Témiscouata.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'inscription de 2 personnes au Quillethon et rembourse le conseiller Michel Dubé 40 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

31-18 32. <u>DEMANDE D'AIDE – CHEVALIERS DE COLOMB – FÊTE DE NOËL</u>

Lettre des Chevaliers de Colomb demandant un montant d'argent en chèque pour la fête des enfants qui a eu lieu le 17 décembre à Esprit-Saint.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir un aide de 75 \$ pour cette Fête de Noël des enfants par chèque au nom des Chevaliers de Colomb Esprit-Saint (Conseil 7383).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

33. <u>CPTAQ - RÉPONSE</u>

Information: Réponse reçue de la CPTAQ: Autorisation 5 ans pour exploiter carrière-sablière avec conditions (agronome,...).

Mme Michelle Caron de la MRC s'occupe de la suite du dossier avec les ministères.

Agronome déjà engagée Résolution # 303-17

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Lise Dubé, agronome de Ferti-Conseil pour la surveillance des travaux à la carrière-sablière à compter de la date de la décision finale de la CPTAQ et du MDDELCC. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ce contrat.

34. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE - CAMF

Courriel reçu le 11 décembre : Monsieur Bossé,

C'est avec grand plaisir que je me permets tout d'abord, au nom du conseil d'administration du **Carrefour action municipale et famille** (CAMF), et tout autant personnellement, de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre récente élection à titre de Maire de la municipalité de Lac-des-Aigles. L'appui dont vous a honoré votre communauté, reflète clairement la confiance qui vous ait vouée. Nous vous souhaitons ainsi, un mandat à la hauteur de vos ambitions et vous assurons de l'entière collaboration du Camf à la bonne réalisation de l'ensemble des dossiers visant le bien-être des familles, des enfants et des aînés.

Nous saisissons également cette opportunité pour revenir sur l'importance capitale du rôle que peut jouer le **Responsable des questions familiales** (RQF) au sein de votre conseil municipal. En effet, le RQF, investi du privilège d'élu municipal, est le porte-parole de tous les membres de la famille, du nouveau-né à l'aîné et en mesure d'en porter la voix. Cette responsabilité est d'autant plus importante, qu'il assume également le leadership du développement et du suivi de la <u>politique familiale municipale</u> ainsi que de la démarche Municipalité amie des aînés. Le RQF est sans conteste un intervenant de premier rang dans la mission qui nous concerne mutuellement. Nous vous prions de nous communiquer dès que possible le nom de l'élu,....

Non, pas pour l'instant

32-18 35. <u>FABRIQUE</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir une aide financière non récurrente de 1 000 \$ à la Fabrique.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

36. AFFAIRES NOUVELLES

33-18 36.1 COMPRESSEUR

Reçu 3 offres:

1er: Distribution Francis inc.: compresseur air 5HP industriel à 2 500 \$ + taxes

2º: Surplus Tardif: compresseur à 2 650 \$ + taxes

3e : de Dickner : compresseur petit à 1 230 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître à faire l'achat d'un compresseur industriel au plus bas prix soit chez Distribution Francis inc. au coût de 2500\$ + taxes et mette le vieux en vente.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

34-18 36.2 <u>APPUI MORAL DEMI-MARATHON – FONDATION POUR LA</u> <u>PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE</u>

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Fondation de la Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans leur projet « Les défis de la course du Carton » pour la prochaine édition du 24 juin prochain dans le cadre du Fond de développement du territoire.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

35-18 36.3 <u>BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DU DÉBOURSÉ</u>

Demande du déboursé du 2 500 \$ pour livres,... et plus tard on aura une autre demande du 300 \$ ou 500 \$ pour le Croc-livre.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande et autorise la directrice générale à émettre le chèque au nom de la bibliothèque d'un montant de 2 500 \$ (02-70290-959).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

36-18 36.4 POÊLE AU PAVILLON

Les poêles ne fonctionnent pas bien au Pavillon. Meubles Tardif: poêle vitrocéramique à 599 \$ ou serpentin à 489 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat chez Meubles Tardif d'un poêle avec surface vitrocéramique au coût de 599 \$ + taxes, livraison gratuite.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

37-18 36.5 <u>APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉLIORATION D'UN</u> <u>RÉSEAU DE HALTES TOURISTIQUES</u>

CONSIDÉRANT QUE le Projet de développement et d'amélioration d'un réseau de haltes touristiques est un projet porteur, rassembleur et mobilisateur pour le développement des communautés rurales du Haut-Pays,

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉLIORATION D'UN RÉSEAU DE HALTES TOURISTIQUES, tel que présenté par la Route des Monts Notre-Dame et l'Association de développement de Saint-Marcellin.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38-18 36.6 <u>INSPECTION PLATE-FORME</u>

L'inspection de la plate-forme est obligatoire au moins une fois par année.

La compagnie SMVR 2 visions de Rimouski nous offre le service à 350 \$/ année + 126 \$ déplacement = 476 \$ + Taxes. Le déplacement étant réparti avec le CLSC.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le contrat avec la compagnie SMVR 2 visions à 476 \\$ + taxes. Pour contrat d'entretien 1 an de la plateforme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

39-18 36.7 <u>PUBLICITÉ – NAPPERON</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de publiciser le Parc Natur'Ailes sur les napperons qu'imprimerie Excelle produira pour la Resto chez Lelou (25 000). Et en défraie le coût de 175 \$ + taxes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

M. Doris Dubé demande s'il est prévu de faire la réfection ou le remplacement de l'affiche Parc Natur'Ailes qui est brisée et suggère qu'une affiche sur laquelle on pourrait glisser les événements en cours soit installée. On s'informera à Biencourt dont l'affiche est très jolie.

<u>CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES</u>

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 08-18, 10-18, 13-18, 14-18, 18-18, 26-18, 31-18, 32-18, 33-18, 35-18, 36-18 et 39-18.

Francine Beaulieu Directrice générale

40-18 37. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé	Francine Beaulieu
Maire	Directrice générale